



2026/236

28.1.2026

DÉCISION (PESC) 2026/236 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 janvier 2026

portant nomination du commandant de force de la mission de l'Union européenne pour la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2025/1398 (EUTM Somalia/1/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2010/96/PESC du Conseil du 15 février 2010 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes ⁽¹⁾, et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 15 février 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/96/PESC qui a mis en place une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia).
- (2) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2010/96/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUTM Somalia (ci-après dénommé «commandant de force de la mission de l'Union européenne»).
- (3) Le 9 juillet 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/1398 ⁽²⁾ portant nomination du général de brigade Marco MANZONE en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne à compter du 18 juillet 2025.
- (4) Le 27 novembre 2025, le chef de la direction de la capacité militaire de planification et de conduite a été informé par les autorités militaires italiennes que le mandat du général de brigade Marco MANZONE en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne avait pris fin.
- (5) Le 17 décembre 2025, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du colonel Elio MANES pour succéder au général de brigade Marco MANZONE en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne (ci-après dénommée «proposition de nomination»). Les autorités militaires italiennes ont fait savoir que le colonel Elio MANES serait promu général de brigade avant sa nomination en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne.
- (6) Le 18 décembre 2025, le commandant de la mission de l'Union européenne pour l'EUTM Somalia a appuyé la proposition de nomination.
- (7) Le 8 janvier 2026, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé la proposition de nomination et a accepté que le colonel Elio MANES soit nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne.
- (8) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du colonel Elio MANES en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne.
- (9) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2025/1398,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Elio MANES est nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne pour la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) à partir du 30 janvier 2026.

Article 2

La décision (PESC) 2025/1398 est abrogée.

⁽¹⁾ JO L 44 du 19.2.2010, p. 16, ELI: [http://data.europa.eu/eli/dec/2010/96\(1\)/oj](http://data.europa.eu/eli/dec/2010/96(1)/oj).

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/1398 du Comité politique et de sécurité du 9 juillet 2025 portant nomination du commandant de force de la mission de l'Union européenne pour la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2024/1908 (EUTM Somalia/1/2025) (JO L, 2025/1398, 11.7.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1398/oj>).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 30 janvier 2026.

Fait à Bruxelles, le 27 janvier 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK
